

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 15 novembre 2010
Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 15 novembre 2010 sur convocation
Adressée par le Président le 05 novembre 2010.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	/
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	/	/
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	/	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	/	M. François VIDRIN
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Daniel GENLOT
SCHIRMECK	/	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	M. André FASSLER	/
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

Avaient donné procuration:

BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. Vincent PETERSCHMITT avait donné procuration à M. André HUNG
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD avait donné procuration à M. André SCHAEFFER
LUTZELHOUSE	Mme Laurence JOST avait donné procuration à M. René PETIT
RANRUPT	Mme. Evelyne HAZEMANN avait donné procuration à M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Régis SIMONI avait donné procuration à M. Marc SCHEER

RUSS M. Jean Louis RENAUDIN avait donné procuration à M.Gérard DOUVIER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS
SCHIRMECK M. J-Frédéric HEIM avait donné procuration à M. Daniel GENLOT

Excusé : M. Paul FISCHER

Assistaient à la réunion : Mesdames Marie Paule GEORGEL, Anne-Catherine OSTERTAG Messieurs Jean DIATTA, Modou DIOUF, Gilles LAMANT, Eric MUZIOTTI, Franck SIGNORET, Dime SOYIBOU.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 02 novembre 2010,
- 3) Communications,
- 4) IRCOD : Bilan mission Haïti et mission Casamance,
- 5) Délégation de Service Public : Multi-Accueil : La Gaminerie,
- 6) Multi accueils : Demandes de subvention
- 7) Approbation du Contrat de Territoire,
- 8) Divers.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2010.**

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2010 est approuvé, à l'unanimité,

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 02 NOVEMBRE 2010.**

OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2311.89 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **14 009.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ECRUS : ENTRETIEN DES TERRAINS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux d'entretien de la zone d'activités des Ecrus à La Broque, à l'entreprise THIERRY MULLER,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise THIERRY MULLER Espace Vert, domiciliée, 10 rue du Commerce, 67118 GEISPOLSHHEIM,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **621,00 € HT**.

MANOIR DE BENAVILLE : REMISE EN ETAT DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise DOLLE la remise en état de l'installation électrique au Manoir de Bénaville à Saulxures,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise DOLLE, domiciliée 104, rue de l'Abreuvoir, 67130 SCHIRMECK.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **2 854,00 € HT**.

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : REMPLACEMENT DE VITRAGES CASSES :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise OFB le remplacement de vitrages cassés à la Salle Polyvalente à La Broque,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise OFB, domiciliée 5, rue de l'Industrie, 67840 KILSTETT.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **2 250,00 € HT**.

3) COMMUNICATIONS

Monsieur le Président remet à chaque commune un DVD sur les « 20 ans de Bruche Emploi ».

4) IRCOD : BILAN MISSION HAÏTI ET MISSION CASAMANCE

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Franck SIGNORET, Chargé de Mission à l'IRCOD pour présenter les modalités d'intervention des collectivités alsaciennes en Haïti. C'est aussi le moment de présenter un 1^{er} bilan de cette action.

Par ailleurs, Madame Anne-Catherine OSTERTAG a réalisé une mission en Casamance du 11 au 26 Octobre 2010. Il s'agissait de faire une expertise de l'Office de Tourisme de Basse Casamance. Les objectifs de la mission de Madame OSTERTAG étaient quadruples :

- Cerner les enjeux, les potentialités et les limites de l'activité touristique au niveau de la région de Ziguinchor par la découverte du territoire et de ses principaux acteurs,
- Accompagner l'Office de Tourisme de Casamance dans la définition des priorités à moyen et long termes,
- Appuyer la préparation de la mission de l'Office de Tourisme de Casamance en Alsace. Cette mission se décompose en deux parties, participation de l'OT de Casamance au salon du tourisme de Colmar du 11 au 14 novembre 2010 et mission d'étude à Schirmeck. Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir **Messieurs Dime SOYIBOU**, Conseiller Régional de Ziguinchor, **Jean DIATTA**, Président de l'Office de Tourisme de Casamance et **Modou DIOUF**, Coordinateur de l'Office de Tourisme de Casamance.
- Accompagner l'Office de Tourisme de Casamance dans sa structuration interne et ses relations avec le territoire régional.

5) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : MULTI-ACCUEIL : LA GAMINERIE

Intervention de Monsieur Gérard DOUVIER – Maire de Barembach

A tous les Conseillers communautaires de la Haute Bruche.

A propos de la halte garderie de SAULXURES.

Je souhaite redonner ce soir en Conseil de Communauté, ma position en ce qui concerne la compétence de la COM COM sur les structures d'accueil halte-darderie. Ceci dans le but de clarifier ma démarche qui est en ce moment intentionnellement caricaturée par certains à des fins autres que celles pour lesquelles nous avons tous été élus à savoir la bonne gestion des deniers publics de la COM COM et d'autre part le souci de prendre des décisions les plus égalitaires possibles sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Lorsque la COM COM a décidé d'ajouter à ses vocations la compétence des structures d'accueil petite enfance, j'ai approuvé comme l'ensemble des conseillers communautaires cette démarche.

Lorsque la COM COM a décidé de suppléer la commune de Saulxures qui elle-même avait effectué le sauvetage de la Gaminerie alors gérée par une association, j'ai approuvé la décision.

Lorsque la COM COM a décidé de confier le fonctionnement de la Gaminerie à l'AGF pour ne pas l'avoir en gestion directe, j'ai encore et toujours approuvé. C'est bien que je considère que la présence d'une halte garderie dans le haut de la vallée est nécessaire.

Par contre et cela est vrai aussi, depuis plusieurs années, au moment de l'attribution de la subvention annuelle aux haltes-garderies, j'ai souligné les différences de coût de fonctionnement entre les 3 structures et demandé régulièrement la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet pour nourrir un débat préalable aux décisions des subventions.

Pour la 1^{ère} fois cette année nous avons eu ce débat. Cette réunion intéressante a permis à tous les acteurs présents, les 3 garderies, Colibri, l'AGF, la CAF et le bureau de s'exprimer. Le travail remarquable des 3 associations et de Colibri et de ses aides maternelles ont été souligné. L'AGF a expliqué son travail et sa compétence. La CAF a produit des statistiques intéressantes sur les aides qu'elle apporte tout en soulignant les coûts élevés de la Gaminerie et en proposant des pistes de réflexion et son aide pour optimiser cette structure, tant au niveau de l'organisation que en terme d'encadrement. Il n'y a pas eu une seule intervention ni de ma part ni des autres élus tendant à demander la suppression de la Gaminerie.

Par contre, la clarté du débat a permis de comprendre certaines données parfois ignorées, de proposer de prolonger la convention avec l'AGF et de s'engager avec l'association et la CAF à étudier et rechercher ensemble des solutions durables pour réduire les coûts en maintenant les services.

Je précise encore que je me suis abstenu au vote du bureau non pas sur le fond à savoir le maintien de la halte garderie de Saulxures avec la gestion de l'AGF, mais uniquement sur la durée de cette prolongation de la convention à 2 ans. A mon sens 1 an aurait suffi avant d'avoir de nouveaux éléments pour conforter ladite Halte garderie.

Toutes les autres interprétations de mon positionnement ne sont pas conformes à la réalité.

Gérard Douvier

Monsieur le Président rappelle la situation du multi-accueil « La Gaminerie » à Saulxures. Cette structure créée en 1988 et gérée par une association de parents utilisateurs est devenue un service communal à partir de l'année 2000. S'agissant d'une compétence transférée à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, cette dernière devait, soit gérer ce service en direct, soit le déléguer par contrat à une association spécialisée dans ce type d'activités. Pour l'année 2007, compte tenu de la situation précaire de ce multi-accueil et d'une fréquentation en baisse, le Conseil de Communauté avait décidé de passer une convention d'une année avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin. De 2007 à 2010, La Communauté de Communes de la Haute Bruche a passé une Délégation de Service Public avec l'Association Générale des Familles pour gérer cet équipement.

VU l'article L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la procédure simplifiée applicable aux délégations de service public,

VU l'article V des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche relatif à « L'ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » et plus particulièrement l'article

5.1 Actions en faveur de la petite enfance :

Détermination et conduite d'une politique intercommunale en matière de petite enfance (0-6 ans) en gestion directe ou en établissant des partenariats globaux et contractuels pour l'assistance et l'animation des structures locales, telles que relais AMAT et multi accueils afin de répondre aux besoins des parents en matière de garde, d'activités de loisirs et d'animation.

CONSIDERANT que la gestion du multi-accueil « La Gaminerie » à Saulxures doit faire l'objet d'un contrat de délégation de service public,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 50 (cinquante) voix pour et 2 (deux) abstentions,

ADOpte le principe de délégation de l'exploitation du service multi-accueil « La Gaminerie » à Saulxures,

AUTORISE le lancement de la procédure,

APPROUVE le projet de cahier des charges.

6) MULTI ACCUEILS : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à deux multi-accueils de la Haute-Bruche soit :

- | | |
|---|--------------------|
| - Halte-Garderie « La Case à Toto » à Lutzelhouse | 68 716,00 € |
| - Halte-Garderie « Le P'tiot » à La Broque | 60 987.00 € |

AUTORISE le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération. Ces subventions seront versées en deux temps. Un premier versement interviendra au cours du mois de février, le solde sera versé en septembre.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2011.

7) APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Haute-Bruche qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'accompagnement et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre des opérations portées par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 25 octobre 2010. Il sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire, de signer ce document.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de territoire de la Haute-Bruche pour la période 2010-2015.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Haute-Bruche.

8) DIVERS

MJC DE BAREMBACH : SECTION VOLLEY-BALL : DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la section Volley-Ball de la MJC de Barembach. Ce club participera à la coupe de France en Benjamin et en minime

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €,

REAFFIRME, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de Communes de la Haute Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au Championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2010.

TRANSFERT DES TERRAINS DE LA ZONE D'ACTIVITE DE MUHLBACH SUR BRUCHE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE MUHLBACH SUR BRUCHE : PRIX DE VENTE :

Les terrains de la Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche figurent toujours à l'inventaire au Budget principal de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche. Il convient de délibérer sur le prix de cession du terrain du budget principal au budget annexe. Il est proposé de le céder à 485 € de l'are, compte tenu du prix d'acquisition initial.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente à 4.85 € du m², soit **485 €** de l'are.

CLINIQUE SAINT LUC A SCHIRMECK : PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

CONSIDERANT le projet de restructuration et d'extension de la Clinique Saint- Luc à Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à déposer la demande de permis de construire modificatif en vue de la réalisation du projet précité.

CLINIQUE SAINT LUC A SCHIRMECK : AMENAGEMENT DU PARKING : DECLARATION PREALABLE AVANT TRAVAUX

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

CONSIDERANT le projet de restructuration et d'extension de la Clinique Saint- Luc à Schirmeck et d'aménagement d'un parking,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à déposer la déclaration préalable avant travaux en vue de la réalisation du projet précité.

RESEAU RURAL REGIONAL : APPEL A PROJETS : ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Vu la délibération du Conseil de Communauté, en date du 18 Octobre 2010, relative à l'adoption du programme et à la demande de financement dans le cadre de l'appel à projets du Réseau Rural Régional.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'animations arrêté à la somme de 85 000,00€

SOLLICITE la participation financière de l'Etat pour un montant de 40 000,00€

SOLLICITE la participation financière de crédits Européens (FEADER) pour un montant de 40 000,00€

CONFIRME la constitution du comité de pilotage :

**AAP - CCHB 2010-2012 : « Des paysages ouverts de qualité,
vecteurs d'une qualité environnementale »**

		1	2	3	4	
ELUS						
Collège 1	ELUS	Pierre GRANDADAM	René PETIT	Jean Bernard PANNEKOECKE	Guy HAZEMANN	
AUTRES PARTENAIRES						
Collège 2	Professionnels agricoles	Bertrand RICHARD	Jean Baptiste GASS	Evelyne HAZEMANN	Jean VOGEL	
Collège 3	Chargés Mission	Jean Sébastien LAUMOND	<u>Stagiaire</u> : Maxime LAMY	Jean Luc PARTHONNEAU	Olivier LONGIN	Josiane PODSIADLO
Collège 4	Associations-AFP	Jacques MICHEL	Guy POIROT	Eric VINCENT	Claude PFISTER	
Collège 5	Partenaires - Financeurs	DRAAF – animateur du Réseau rural Régional	Région Alsace -	PNR - Vosges et Ballons	Experts	

AUTORISE le Président à passer et à signer :

- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les devis, contrats ou marchés à intervenir,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.